

# René-Victor-Joseph PALIERNE de la HAUDUSSAIS

## LE CHEF CHOUAN DU PAYS D'ANCENIS AVANT 1793

François Collineau de Meezemaker

### Les jeunes années

René-Victor-Joseph Palierne naquit à Mésanger le 19 mars 1765. Son père, René-Victor, originaire de Moisdon-la-Rivière, appartenait à une famille de haute bourgeoisie. Sa mère, Anne Le Bouvier-Pasquerays descendait d'une famille de robe ancienne, très considérée en Anjou et propriétaire de nombreuses terres.

Victor Palierne avait quatre ans et demi lorsqu'il perdit sa mère. La famille comptait cinq enfants, âgés de sept ans à seize mois. Puis le père mourut en janvier 1782 ; Victor n'était âgé que de dix-sept ans. Un oncle maternel, Julien-François Le Bouvier devint le tuteur des jeunes enfants.

C'est à Victor qu'incomba la gestion du domaine seigneurial de la Guibourgère en Teillé. En 1786, âgé de vingt et un ans, le jeune homme épousa Jeanne Menet, fille d'un maître-tonnelier et marchand de vins à Ancenis. L'année suivante sa soeur Rose se maria avec Jean-Jacques Barbot, originaire de Couffé, qui devait jouer un rôle important dans les guerres de Vendée.

Au partage des biens parentaux, Victor hérita de la maison qu'il habitait déjà, sise dans le bourg de Mésanger. Il employa son temps à gérer ses terres, assez étendues, et à recevoir ses amis : Pierre Brosaud de Juigné, Gabriel d'Esigny et Marc de la Ville-Jégu. Tous ces notables, d'esprit conservateur, exercèrent une influence certaine sur le jeune Palierne, d'autant plus que, sa belle-famille l'ayant accaparé, il se trouva coupé de l'influence de son oncle Le Bouvier, resté républicain.

En avril 1789, Julien-François Le Bouvier, oncle maternel, présida la séance au cours de laquelle fut rédigé le cahier de Doléances de la paroisse de Mésanger.

### Le Premier acte politique de Palierne

L'Assemblée nationale, ayant aboli l'ancien régime en août 1789, décréta le 15 mars 1790 que "toutes distinctions honorifiques résultant du régime féodal "seraient dénoncées. Cette décision mit le feu aux poudres à Mésanger : en effet, le 17 mai une bande d'énergumènes envahit l'église et porta dehors tous les bancs qui appartenaient aux fondateurs et aux bienfaiteurs du sanctuaire. L'émoi des propriétaires fut grand ; plusieurs d'entre eux, dont Palierne, rédigèrent une protestation, réclamant que les fauteurs de trouble fussent punis.

La municipalité de Mésanger ayant tardé durant trois mois avant de répondre négativement à cette requête, Gabriel d'Esigny porta l'affaire devant le District d'Ancenis ; mais celui-ci approuva la décision prise par la commune voisine.

Entre-temps Palierne quitta Mésanger en juin 1790 pour s'installer rue des Prêtres à Ancenis.

### Palierne est nommé receveur-percepteur du District

Parmi les membres de ce District constitué depuis le 12 mai 1790 figuraient l'oncle de Palierne, Julien Le Bouvier ainsi que son beau-frère Barbot, vice-président.

Le 14 juin, le conseil du District se réunit dans le couvent des Cordeliers, alors désaffecté pour élire un receveur-trésorier. La candidature de Palierne fut acceptée. Il faut dire que celle-ci avait été cautionnée par la voix de son beau-père Menet ainsi que par celle de son ami Pierre Brossaud de Juigné, dont les fortunes représentaient une somme très importante (une telle candidature exigeait un répondant de 60 000 livres, soit plus d'un milliard d'anciens francs actuels).

A la fin de 1790, Palierne acquit des biens d'églises. On peut s'étonner d'une telle attitude. Mais il ne fut pas le seul à conclure de tels marchés : parmi les futurs contre-révolutionnaires, plusieurs notables agirent ainsi, tels Gabriel Blondin d'Esigny, Thoinnet, le plus riche bourgeois d'Ancenis, et même Bonchamps, la plus haute figure des guerres de Vendée.

### Premiers désaccords

Tout se passa bien au conseil du District pendant un an : Barbot était un bon administrateur, les autres membres se montraient modérés et Palierne suivait le mouvement.

Mais le 2 avril 1791, de nouveaux venus modifièrent la teinte politique du conseil. Aussi le jour de la première installation d'un prêtre constitutionnel au Cellier, la guerre se déclara entre Barbot et ses collègues. Il fut même dénoncé au département mais ne se laissa pas impressionner pour autant ; il persista à refuser de signer les arrêtés préparés par ses collègues contre les prêtres réfractaires.

Au milieu de ce tumulte, la situation de Palierne était délicate. S'il ne refusait pas de verser le traitement des prêtres jureurs, il supportait mal les mesures prises contre les réfractaires.

Au début de 1792, une grande partie des impôts de 1791 n'étaient pas encore perçus. Le district demanda au trésorier Palierne de prendre des mesures coercitives auprès des communes de Maumusson et de Belligné afin de faire rentrer l'argent. Mais il semble que le percepteur n'y ait pas mis un grand empressement. Sa conduite trop modérée lui valut d'être mandé à la barre du Département le 25 juin 1792.

### L'arrestation

Le 16 août de la même année, Jean-Jacques Barbot donna sa démission. Le lendemain, l'assemblée décrétait le recensement des citoyens aux opinions suspectes. Le 20 août, le département décidait de perquisitionner et d'arrêter toute personne taxée d'incivisme. Au procès-verbal du 24 août, le conseil du district, réduit à quatre membres alors qu'il en comptait douze ordinairement, signala comme personnages suspects : Barbot, Palierne et le chirurgien Bry, et signa contre eux un mandat de perquisition. Barbot eut la bonne fortune de s'enfuir rapidement. Les commissaires trouvèrent Palierne à son domicile, en compagnie de sa femme et de son beau-père. On reprochait justement au trésorier du district sa faveur envers les aristocrates et les opinions anti-constitutionnelles de toute sa belle famille.

La perquisition fut minutieuse et la caisse de 90 000 livres saisie. Palierne fut écroué immédiatement à la prison d'Ancenis, de même que le chirurgien Bry. Dès le 28 août, ils furent conduits à Nantes, les fers aux mains comme des criminels.

### La détention

Palierne était poursuivi à cause de ses idées ; aucun reproche professionnel ne pouvait lui être fait, car il avait toujours accompli son travail avec rigueur et honnêteté.

Le 3 septembre, Palierne protestait de son innocence, mais le département, endossant les accusations du District, décidait de le maintenir interné au Château.

Une semaine plus tard, Madame Palierne introduisit une demande d'élargissement qui fut repoussée par le conseil du District. Mais soutenu par un officier municipal de Nantes, Palierne ne cessa d'adresser d'instantes requêtes au département et au District. Enfin, le prisonnier fut libéré le 13 octobre, après cinquante jours de détention.

### Palierne persécuté

Quand il revint dans ses foyers, Palierne fut dépossédé de ses armes par des commissaires de la commune. Il adressa une requête au District, qui rejeta celle-ci, alors que le Conseil de la commune avait émis un avis favorable.

Dans le courant de janvier 1793, Palierne terminait le compte-rendu de deux ans de gestion, quand parvint à Ancenis l'annonce de la mort du Roi. Le lendemain tous les personnages en vue prêtaient un serment solennel de "haine à la royauté". On fit grief à Palierne de s'en être abstenu ; pourtant il n'exerçait plus de charge de fonctionnaire.

Le 23 février, les commissaires commencèrent à vérifier les comptes de l'ancien percepteur. La situation s'envenima de sorte que Palierne préféra tout quitter, pour s'engager dans l'armée catholique et royale. "Je n'en fus pas moins persécuté. Les choses en étaient au point que, pour sauver ma tête, je pris les armes en mars 1793", écrira-t-il plus tard.

Alors commença pour lui une vie mouvementée et périlleuse dont nous vous conterons les péripéties dans un prochain article. ■

### SOURCES

- Mémoires de Palierne.
- CHERON (Gilbert), Histoire de Mésanger, MAULEVRIER, Ed. Hérault, 1983.
- ROUXEAU (Dr Alfred), Un Chef Chouan du Pays Nantais "Palierne", Nantes, Ed. Durance, 1927.

*n.° à Arrangé par le District de Nantes*

<p>TRÉSOR ROYAL.</p> <p>annuel 1000          retenue 50          Ma 950          2<sup>me</sup> 237.50</p>	<p>Pensions Militaires. <i>250- 12-50 à payer 237.50</i></p> <p>CERTIFICAT D'INSCRIPTION.</p> <p>N.° <i>10871</i>      Volume      Somme <i>1000<sup>fr</sup></i></p> <p>Je soussigné, DIRECTEUR DES PENSIONS, certifie que</p> <p><i>M Palierne (Néme Victor Joseph)</i></p> <p><i>Ce sous-officier comme lieutenant colonel le 19 Mars 1794</i>  est inscrit au livre des Pensions, pour une somme annuelle  de <i>2375 francs</i> payable par trimestre.</p> <p>A Paris, le 1<sup>er</sup> <i>Septembre</i> 1817.</p> <p style="text-align: right;">Le Directeur des Pensions,  <i>[Signature]</i></p> <p>JOUISSANCE du 1<sup>er</sup> juillet 1817.</p> <p style="text-align: center;">ETAT du département de <i>[illegible]</i></p>
--	--

Palierne, colonel de l'Armée Catholique et Royale, fut l'homme de confiance de Bonchamps et trésorier de son armée ; il participa aux plus grands combats de l'insurrection vendéenne ainsi qu'à "la Virée de Galerne". Il reprit les armes en 1794 avec Stofflet, puis repassa la Loire, porta sa division à plus de quatre mille hommes et participa à plus de soixante combats jusqu'à la pacification de 1796. En 1799, il reprit à nouveau les armes et resta jusqu'en 1814 continuellement sous surveillance.

Il fut reçu Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis et bénéficia finalement d'une retraite de Lieutenant-Colonel alors qu'il aurait mérité plus. Il en fut déçu et ses dernières années furent éprouvées par de gros soucis financiers, ses biens ayant été en grande partie aliénés. Il mourut en 1828.

Quel contraste entre cette vie engagée et sa jeunesse telle que nous la découvrons dans l'article !

*A droite :*

*Sabre d'honneur d'officier de PALIERNE, décoré aux armes de France (époque Restauration). Cliché Garreau.*

*Page 36 :*

*Certificat de pension militaire de Palierne : 1er septembre 1817 (collection privée).*

